

8.3 Le tarif extérieur commun

L'infraction aux règles d'application du tarif extérieur commun (TEC) est l'obstacle à l'éventuelle accession de l'Argentine à l'ALENA que mentionnent le plus souvent les spécialistes de la politique commerciale. Quand on parle de la possibilité d'arrangements de libre-échange hémisphérique englobant les pays du MERCOSUR, notamment d'accession à l'ALENA, le TEC est souvent présenté comme constituant une barrière insurmontable. Le TEC, élément indispensable d'un marché commun, est présumé inviolable. Or ce problème est moins grave qu'il n'y paraît à première vue.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on passe déjà largement outre à l'application du TEC dans la réalité. Il existe des exceptions assez nombreuses au TEC du MERCOSUR dont l'élimination progressive ne sera terminée qu'en 2006. D'après les chiffres de la Banque interaméricaine de développement, les exceptions au TEC visent 12 % de la liste tarifaire (c'est-à-dire des lignes ou postes tarifaires), et 23 % de la valeur totale des importations des pays du MERCOSUR⁸⁴. En 1994, 22 % des exportations de l'Argentine vers d'autres pays du MERCOSUR, et 17 % de ses importations en provenance de ces pays n'étaient visées par aucun accord commercial dans le cadre de l'ALADI⁸⁵. L'accord du MERCOSUR constitue évidemment l'un des plus importants accords ayant découlé du traité de Montevideo de 1980. L'Association des entreprises brésiliennes s'intéressant au MERCOSUL (ADEBIM) a calculé, à partir de données sur le commerce de 1994, que 23 % des importations brésiliennes, selon leur valeur, étaient exemptées du TEC⁸⁶. Ce commerce est en bonne partie soumis à des modalités administratives comportant l'application de règles d'origine servant à établir quels taux tarifaires devraient s'appliquer aux échanges à l'intérieur du MERCOSUR.

Dans les faits, les règles d'origine sont déjà ordinairement appliquées à une importante proportion des échanges de l'Argentine avec ses partenaires du MERCOSUR. Qui plus est, ces règles sont imposées de crainte que certains ne contournent les règles du commerce en passant par le partenaire qui applique le tarif

⁸⁴ Organisation des États américains/Unité du commerce, *Toward Free Trade in the Americas, Report to the Special Committee on Trade*, Washington, D.C., 1995, p. 40. La BID s'est servie des chiffres sur les importations de 1993 et de la liste initiale d'exceptions au TEC.

⁸⁵ Selon le tableau A.5.4 de l'Economic Report No. 12, *The Argentine Economy in 1994* du ministère argentin de l'Économie et des Travaux publics, à l'adresse du Ministère sur le World Wide Web.

⁸⁶ 7,5 milliards de dollars US sur des importations brésiliennes totales de 33,2 milliards de dollars US en 1993.